

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°40/2023

21 septembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Peter Daeninck NV et le fonds commercial de Daeninck NV par HEAX NV

Le 21 septembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de Peter Daeninck NV et le fonds commercial de Daeninck NV par HEAX NV.

La concentration a été notifiée le 4 septembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

HEAX NV est active dans le secteur de la distribution automobile en ce qui concerne les marques BMW et MINI et la mobilité générale avec des succursales à Bruxelles (Jette), Termonde et Puurs. HEAX NV détient des parts dans un certain nombre de filiales, dont certaines sont actives dans la vente de voitures neuves et d'occasion pour les marques BMW et MINI et qui sont également responsables de l'entretien et de la réparation de ces marques.

Peter Daeninck NV est une société d'exploitation qui exploite une concession BMW à Laethem-Saint-Martin. La concession BMW comprend également des activités pour la marque MINI.

Daeninck NV est une société d'exploitation qui exploite une concession BMW à Audenarde. La concession BMW comprend également des activités pour la marque MINI.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés (i) de la vente au détail de voitures particulières neuves et d'occasion dans le cadre de la concession BMW, (ii) de l'entretien et de la réparation de voitures pour les marques BMW et MINI, (iii) des travaux de réparation de carrosserie et (iv) de la vente de pièces détachées pour MINI et BMW.

Dans sa décision du 21 septembre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).